

ACTUALITÉS SUR...

L'INTÉGRATION, LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA VILLE

Le centre de documentation de l'ORIV sera fermé du
1er juillet au 30 août 2013

■ ACTUALITÉS

LE DOSSIER THÉMATIQUE "DE LA RÉNOVATION URBAINE AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL" EST EN LIGNE

L'ORIV et le Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine (CRPVL) ont organisé en 2012-2013 un cycle de qualification intitulé "De la rénovation urbaine au développement social". A destination de tous les acteurs de la politique de la ville (rénovation urbaine, cohésion sociale, services de l'Etat et des collectivités, bailleurs, acteurs associatifs...), ce cycle de qualification visait à questionner l'articulation entre les dimensions sociale et urbaine de la politique de la ville et donc, en filigrane, les pratiques professionnelles qui en découlent. Les quatre séances de ce cycle se sont déroulées à Strasbourg et à Nancy, dans une optique de mutualisation des moyens, mais aussi de capitalisation des débats.

La première séance a porté sur les acquis de la rénovation urbaine (en termes de méthode notamment) et sur l'opportunité que constitue le Plan Stratégique Local pour mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un projet de territoire intégré à l'agglomération. La seconde séance a interrogé les conditions de durabilité du projet, sous l'angle de la participation des habitants, du bien-être et de l'articulation des échelles d'intervention. Le troisième atelier a porté sur les pratiques culturelles et artistiques, en tant que vecteur dynamique et partenarial sur un territoire. Enfin la dernière séance a interrogé la question du peuplement pour les bailleurs et de l'accueil de nouveaux arrivants sur un territoire.

>>> L'ensemble des interventions et des débats sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.oriv-alsace.org/documents/de-la-renovation-urbaine-au-developpement-social-cycle-de-qualification-a-destination-des-acteurs-de-la-politique-de-la-ville/>

■ RETOUR SUR

JOURNÉE DE VISITE À FREIBURG

La "politique de la ville" en Allemagne : rénovation douce et Sozialestadt

Dans la continuité du voyage d'études à Berlin de mars 2013, l'ORIV a invité les professionnels alsaciens à continuer le partage d'expériences avec des professionnels allemands. Ainsi, le 4 juillet dernier un groupe de 17 personnes est allé à la rencontre d'équipes intervenant sur les quartiers de Weingarten et du Rieselfeld à Freiburg. Lors des échanges, il a surtout été question de la mobilisation des habitants et de leur place dans la vie du quartier. Ainsi, lors de la réhabilitation d'une tour de 90 logements, l'association Forum Weingarten a proposé un mode de travail au bailleur, offrant la possibilité aux habitants de se rencontrer et de choisir l'appartement qui leur convient le mieux en fonction du voisinage et des affinités (familles avec enfants, fumeurs, personnes âgées...).

Le quartier du Rieselfeld a quant à lui la particularité d'avoir été construit dans les années 90. Ce nouveau quartier compte une grande mixité des formes de logement et des statuts d'occupation et des origines (le quartier compte 83 nationalités différentes). L'association K.I.O.S.K. était présente avant même l'arrivée des premiers habitants et a dès le départ eu une mission de mise en relation des habitants pour générer une vie de quartier.

Les rencontres avec les professionnels allemands donneront lieu à une note de capitalisation qui sera diffusée prochainement.

>>> En complément : "La politique de la ville en Allemagne, rénovation douce et ville sociale", in Actualités sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville, n° 82, mars 2013

http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv_actusur_soixante_quatre_vingt_deux.pdf

ZOOM >

Le principe de
coresponsabilité : une
démarche de mobilisation
des acteurs d'un territoire



juin 2013
n° 85
Bulletin d'information
de l'Observatoire Régional
de l'Intégration et de la Ville



ZOOM

Le principe de coresponsabilité : une démarche de mobilisation des acteurs d'un territoire

Le Ministre délégué chargé de la politique de la ville, François Lamy, a fait de la mobilisation des habitants un élément central des futurs "contrats de ville"¹. Il considère en effet que "l'intervention citoyenne et le rétablissement de l'égalité républicaine sont des moyens efficaces de lutte contre la montée de l'abstentionnisme, des extrémismes, ou du communautarisme dans les quartiers populaires"² et que par ailleurs l'action dans ces quartiers ne peut pas se faire sans la prise en compte de la compétence d'usage des habitants eux-mêmes. Dans cette perspective, il a missionné Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache en janvier 2013 afin qu'ils lui fassent des propositions sur la participation des citoyens. Le rapport a été remis le 8 juillet dernier (cf. présentation du rapport page 4).

Au-delà des apports de ce rapport, des initiatives sont à l'œuvre depuis plusieurs années, faisant de la participation et de la reconnaissance des compétences, un enjeu majeur que ce soit à l'échelle nationale, d'autres pays ou encore à l'initiative de l'Europe. Afin d'apporter des éléments de réflexion à cet enjeu de participation, ce zoom fait le point sur l'une de ces expériences : la démarche de coresponsabilité.

■ LA CORESPONSABILITÉ : UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE DÉCLINÉE LOCALEMENT

En 2004, le Conseil de l'Europe redéfinissait sa stratégie de cohésion sociale. Il la définit comme étant "la capacité de la société à assurer de façon durable le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable"³. Au cœur de son action, il souhaitait redonner une véritable place à la responsabilité de tous dans la réalisation du vivre ensemble et de la cohésion sociale sur les territoires. Pour rendre compte de ce positionnement, le Conseil de l'Europe parlait de coresponsabilité. Il considère que "l'inclusion sociale et le bien-être dans les villes peuvent difficilement être atteints sans une coopération étroite entre les pouvoirs publics, les citoyens et les acteurs privés à la suite d'un principe de coresponsabilité"⁴.

Dès 2004, plusieurs villes se sont intéressées à la démarche. En Alsace, la Ville de Mulhouse s'est très rapidement engagée dans la coresponsabilité et est devenue pionnière en la matière. De 2010 à 2012, elle a d'ailleurs été tête de file du réseau qui rassemble l'ensemble des pays européens coresponsables, le réseau TOGETHER⁵. Dans ce cadre, Mulhouse a pu partager des expériences avec sept autres villes d'Europe et récemment ce réseau a été élargi à une communauté d'environ 200 territoires coresponsables, dans plus de 17 pays.

Ce qui leur est apparu intéressant c'est que la coresponsabilité permet de penser la mise en place d'actions d'une manière renouvelée sur les territoires. Elle propose un nouveau modèle de développement et permet de penser autrement la question du bien-être de la société en partant du principe que chacun est responsable, à son propre niveau, de l'évolution positive de la société. Ainsi, par la mise en place de projets communs, partagés, et décidés par les acteurs d'un territoire, qu'ils soient élus, techniciens ou habitants, le bien commun devient l'affaire de tous.

■ UNE MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE : SPIRAL

Afin de prendre en compte du mieux possible les dimensions du bien-être et de la cohésion sociale, le conseil de l'Europe a élaboré une méthodologie nommée SPIRAL⁶ présentée dans un premier guide nommé "Guide Méthodologique pour l'Elaboration Concertée des Indicateurs de Cohésion Sociale"⁷. Il a été révisé et de nouveau publié en 2010 sous le titre "Construire le progrès sociétal pour le bien-être de tous avec les citoyens et les communautés". Il propose des outils pour la mise en place de la coresponsabilité, via SPIRAL et tire les enseignements des cinq années d'expérimentations.

Ces guides proposent une nouvelle manière de traiter de la notion de progrès, de bien-être et de cohésion sociale, et invitent à repenser la mesure de ces notions qui relèvent d'une dimension souvent interpersonnelle et sont difficilement appréhendable. Par la méthode SPIRAL, il s'agit de construire des indicateurs de bien-être à partir d'une démarche qualitative combinant approche individuelle et collective pour aller vers le progrès sociétal. Chacun des acteurs du territoire, et en premier lieu les habitants, est invité à participer à des temps de travail avec pour objectif premier de répondre à trois questionnements : Qu'est-ce que le bien-être pour vous ? Qu'est-ce que le mal-être pour vous ? Qu'êtes-vous prêt à faire pour aller bien ?

■ LES FONDEMENTS DU PRINCIPE DE CORESPONSABILITÉ : PARTICIPATION ET CONCERTATION

Pour mener à bien une action coresponsable, qu'elle soit portée au niveau d'un territoire ou d'une institution, il s'agit avant tout de former une équipe qui saura piloter la démarche. L'enjeu réside également dans le renouvellement des pratiques professionnelles. Il s'agit en effet de reconsidérer le rôle et la place de chacun dans la mesure où on leur reconnaît des compétences. A chaque fois, ces équipes se composent d'un élu ou d'une personne représentant la direction, d'un ou plusieurs professionnels de terrain et d'habitants et/ou partenaires bénéficiaires de la démarche. Cette équipe est ensuite chargée d'inciter les acteurs identifiés à diagnostiquer le problème, la situation de départ à partir des trois questions

préconisées par le Conseil de l'Europe (questions évoquées précédemment). Le diagnostic établi permet de mettre à jour des indicateurs de bien-être défini par les habitants eux-mêmes sans pré-supposé dans la forme des réponses. Les réponses apportées aux trois questions permettent d'établir des indicateurs variés plus proche du quotidien des individus.

La situation de départ est ensuite évaluée en listant les points forts et les points faibles à un moment donné qui sert de référence de départ. Cette étape est importante dans la mesure où elle permet des ajustements entre les actions ressenties comme prioritaires par les institutions et par les habitants. Suite à l'étape de diagnostic, un programme d'action peut être établi.

Les axes prioritaires sont définis collectivement afin d'établir une feuille de route commune. Ceci permet de se retrouver ensemble autour d'un sujet commun et de cerner quelles sont les contraintes du projet, mais également les contraintes de chacune des personnes impliquée dans ce même projet. Cela nécessite une véritable phase d'acculturation et invite chacun des acteurs à comprendre que le temps de l' élu n'est pas le même que celui du technicien, du chargé de mission ou encore de l'habitant.

Suite à la mise en œuvre de l'action, la phase d'évaluation doit permettre de voir, avec les habitants, s'il y a eu une amélioration du bien-être et du vivre ensemble par rapport aux indicateurs décidés en amont. Une phase de retour global sur expérience permet de recueillir le point de vue et le ressenti de chacun des acteurs et de se mettre d'accord sur la nécessité ou non de mettre en place un nouveau projet coresponsable.

Dans cette démarche, l'habitant est placé au cœur du processus de construction et de décision. La définition du bien-être est celle définie avec ses propres mots et les actions mises en place sont construites sur la base des échanges avec les habitants. De ce fait, l'adhésion au projet est plus aisée que lorsqu'il est imposé par une administration.

■ REPENSER LES MODES DE TRAVAIL EN PROFESSIONNELS

L'intérêt d'un travail en commun réside dans la mutualisation des pratiques, mais également des moyens. La coresponsabilité ne nécessite pas forcément d'inventer de nouvelles actions innovantes et spectaculaires, mais l'intérêt réside surtout dans le fait de repenser les manières de faire entre professionnels et habitants, mais aussi entre professionnels. Elle introduit plus de transversalité et d'horizontalité dans un souci du long terme. Ainsi, à la dimension de la cohésion sociale se rajoute celle de la durabilité.

Mener une action coresponsable nécessite à un moment donné de comprendre ce qui se joue sur les territoires et surtout d'identifier qui sont les acteurs de ce territoire. Bien souvent, et notamment en matière de développement social urbain et de développement durable, les professionnels agissent auprès des mêmes publics, en développant des actions qui parfois se ressemblent, sans pour autant travailler ensemble. La coresponsabilité permet ainsi d'interroger le cloisonnement des cultures professionnelles et d'apprendre à faire ensemble pour le bien-être de tous.

■ FREINS ET LEVIERS DE LA CORESPONSABILITÉ

Le processus de construction d'une action coresponsable satisfait globalement l'ensemble des acteurs qui prennent part à la démarche. Lorsqu'elle se met en place à l'échelle d'un quartier la coresponsabilité permet la "mise en dynamique" de l'habitant, une approche en termes de "ressources" et permet également de faire tomber quelques barrières entre les différentes cultures professionnelles.

Toutefois, si l'adhésion au projet est généralement forte, il n'en reste pas moins que sur la durée, il est parfois difficile de maintenir la dynamique créée autour de la démarche. L'expérience de Mulhouse est à ce titre intéressante. Les équipes qui se sont engagées dans cette expérience soulignent d'un commun accord la difficulté de mobilisation des habitants comme des professionnels sur le long terme. Effectivement, plusieurs questions apparaissent comme récurrentes : la question financière et celle du temps à consacrer à ces types de démarches dans la mesure où elles s'inscrivent de fait dans la durée et mobilisent beaucoup d'énergie. Les équipes sont souvent plongées dans des urgences locales et administratives et ne se permettent pas de consacrer du temps à d'autres manières de faire, notamment à se consacrer à l'animation d'un réseau qui est pourtant un élément incontournable de la démarche.

■ LA CORESPONSABILITÉ : UNE VALORISATION DE L'INDIVIDU AU CŒUR DE LA CITÉ

Convaincue que l'action publique locale gagnerait en pertinence si elle se rapprochait des citoyens en leur permettant de prendre une part plus pertinente aux projets menés sur les territoires, l'ORIV a consacré plusieurs travaux et démarches à la participation des habitants. A plusieurs reprises, il a décentré son regard vers des expériences étrangères, et notamment allemandes⁸. Le regard qu'apporte le Conseil de l'Europe sur cette question permet une nouvelle fois d'enrichir le point de vue français afin d'aller vers plus de responsabilisation de la société civile. En effet, en définissant des indicateurs de bien-être avec des citoyens, en partageant des responsabilités pour aller vers le progrès sociétal et le bien-être de tous, générations futures incluses, et enfin en permettant une évaluation partagée, la coresponsabilité devient le support d'un nouvel exercice de citoyenneté au cœur duquel l'habitant, quel qu'il soit, à sa place au même titre que tout autre représentant des institutions.

¹ <http://www.ville.gouv.fr/?comite-interministeriel-des-villes,2530>

² <http://www.territoires.gouv.fr/spip.php?article3497>

³ Conseil de l'Europe, *Une nouvelle stratégie pour la cohésion sociale*, Comité européen pour la Cohésion sociale (CDCS), octobre 2004

⁴ <http://urbact.eu/en/projects/quality-sustainable-living/together/our-project/>

⁵ <http://urbact.eu/en/projects/quality-sustainable-living/together/homepage/>

⁶ Societal Progress Indicators for the Responsibility of All : <https://wikispiral.org/>

⁷ http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/GUIDE_fr.pdf

⁸ Cf. Actualités Sur... n°77 "Une approche comparée de la politique de la ville entre les Etats Unis et la France" et n°82 "La politique de la ville en Allemagne, rénovation douce et ville sociale". Une note de capitalisation sera réalisée par l'ORIV. Elle permettra de revenir sur les enseignements qu'il est possible de tirer en termes de mobilisation des acteurs sur les territoires.

ZOOM

■ LES APPORTS DE L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

Face au constat que le niveau de développement d'un territoire ne pouvait se limiter aux performances économiques (produit intérieur brut par habitant) et que d'autres dimensions du développement devaient être pris en compte, de nouveaux indicateurs ont été pensés. Au niveau international, les indicateurs synthétiques les plus acceptés sont ceux émanant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et particulièrement l'Indice de Développement Humain (IDH). Il est utilisé pour mesurer les inégalités entre les pays. Les indicateurs utilisés permettent de construire une vision des capacités de développement des pays favorisant l'épanouissement de tous. Il permet d'établir une représentation statistique des inégalités entre les pays. Il est construit selon 4 critères : l'espérance de vie à la naissance, la durée moyenne de scolarisation, la durée attendue de scolarisation et le revenu national brut par habitant. La connaissance de l'état de santé, du niveau d'éducation et du niveau de vie sont donc les piliers de l'IDH.

Si l'IDH a été construit dans le cadre international, plusieurs expériences ont été menées pour le décliner localement. La Région Nord-Pas-de-Calais, le Conseil général d'Ille et Vilaine et la Communauté urbaine de Lyon et plus récemment l'Agence d'urbanisme de la région mulhousienne (AURM) utilisent l'IDH pour mesurer les évolutions locales sur leurs territoires.

En février 2013, le rapport "Vers l'égalité des territoires", coordonné par Eloi Laurent, élaboré à la demande de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement, a été rendu à la ministre Cécile Duflot. Il prend en compte l'IDH. Ainsi, il propose une nouvelle manière d'appréhender l'aménagement du territoire "à la française" en incluant systématiquement les données de l'éducation, de l'accès à la santé et des revenus dans l'analyse de la distribution des richesses sur le territoire. L'innovation de ce rapport tient en ce qu'il considère avant tout autre indicateur les richesses humaines (et non économiques) du territoire. Ainsi, en utilisant l'IDH pour comprendre les inégalités territoriales, c'est désormais la capacité des territoires à produire du bien-être qui est mesuré et non uniquement sa richesse économique.

>>> <http://www.verslegalite.territoires.gouv.fr/>

■ "POUR UNE RÉFORME RADICALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE"

François Lamy, Ministre délégué en charge de la politique de la ville, dans la perspective des futurs "contrats de ville" avait missionné Marie-Hélène Bacqué (sociologue et urbaniste) et Mohamed Mechmache (Fondateur d'AC le Feu) en janvier dernier afin qu'ils lui fassent des propositions sur la participation des citoyens. Ce rapport a été remis le 8 juillet dernier. Intitulé "Pour une réforme radicale de la politique de la ville : ça ne se fera plus sans nous ! Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers" ils sont revenus sur la nécessité de mener des actions partagées par les acteurs des territoires.

En insistant sur l'importance de la prise en compte de la parole des habitants dans la politique de la ville, les deux rapporteurs prônent une approche renouvelée de l'action publique sur les territoires. Deux dispositions phares sont à noter : d'une part la mise en place d'un "fond pour l'interpellation citoyenne" qui serait géré par une autorité administrative indépendante. D'autre part, le rapport plaide pour la mise en place de "table de concertation" qui réunirait des instances locales composées d'associations et de collectifs de quartiers. De nombreuses autres mesures sont détaillées dans le rapport qui toutes tentent de définir un mode de "pouvoir d'agir" des habitants adapté au contexte français, un "empowerment à la française". En permettant à chacun d'avoir son propre rôle à jouer dans la mise en œuvre de l'action publique, c'est en filigrane un changement de regard sur les quartiers qui pourraient s'opérer. Ainsi, les quartiers dits sensibles ne seraient plus considérés "par défaut", mais les forces vives internes (et en premier lieu les habitants et les associations) du quartier pourraient être valorisées.

>>> <http://www.territoires.gouv.fr/spip.php?article3497>

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Rédaction du zoom : Laetitia Rocher
Rédaction : Équipe de l'ORIV
Suivi et contact : Diane Hässig



Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

1, rue de la Course / 67000 Strasbourg

tél. : 03 88 14 35 89 / fax : 03 88 21 98 31

mél. : contact@oriv.fr / www.oriv-alsace.org